

VILLE DE THOUARS. COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2022

- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MARS 2022.** Envoi par voie électronique le 13 mai 2022. Adopté à l'unanimité.

- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AVRIL 2022.** Envoi par voie électronique le 13 mai 2022. Adopté à l'unanimité.

Information du Conseil Municipal en application des articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : décisions prises et actes pris par M. LE MAIRE dans le cadre des délégations d'attributions du Conseil Municipal.

RAPPORTEUR	DÉLIBÉRATION	VOTE
	DOMAINE ET PATRIMOINE	
M. CHARRE	3.1.101. Aménagement du Territoire. Acquisitions foncières. Résiliation anticipée du bail à construction du Foyer Gambetta liant la Ville de Thouars à l'Office Intercommunal d'HLM Nord Deux-Sèvres devenu depuis Deux-Sèvres Habitat.	Adopté à l'unanimité
M. CHARRE	3.1.102. Aménagement du Territoire. Acquisitions foncières. Acquisition auprès de la Fondation CE-MAVIE de biens cadastrés section 329 AZ 591 – AZ 589 – AZ 559 situés 8 rue Gambetta à Thouars.	Adopté à l'unanimité
M. CHARRE	3.1.103. Aménagement du Territoire. Acquisitions foncières. Acquisition auprès de Mme AYMÉ Claude d'un bien cadastré section BE n°58 situé 24 Boulevard Bergeon à Thouars.	Adopté à l'unanimité
M. CHARRE	3.2.104. Aménagement du Territoire. Aliénations. Cession à la SCI de l'Ormeau des parcelles cadastrées section 292 ZH 312 – ZH 314 sur la Zone d'Activités Économiques de Sainte-Radegonde, commune déléguée de Thouars.	34 voix pour 1 abstention
	FONCTION PUBLIQUE	

M. FORT	4.1.105. Personnels titulaires et stagiaires. <u>Information au Conseil Municipal.</u>	Information
M. FORT	<ul style="list-style-type: none"> • Association « Avenir Jeunes Thouarsais ». Mise à disposition de personnel municipal auprès de l'Association à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022. 	
M. FORT	4.1.106. Ressources Humaines. Pôle Développement Territorial. Direction Service à la Population. Service scolaire enfance. Convention financière de reprise compte épargne temps (CET) avec la Région Pays de Loire.	Adopté à l'unanimité
M. FORT	4.1.107. Ressources Humaines. Approbation du nouveau règlement des astreintes.	Adopté à l'unanimité
M. FORT	4.1.108. Ressources Humaines. Pôle Administration Générale. Composition du Comité Social Territorial.	Adopté à l'unanimité
M. FORT	4.2.109. Personnels contractuels. Politique de la Ville. Contrat à Durée Déterminée. Médiateur Vie Citoyenne.	Adopté à l'unanimité
M. FORT	4.2.110. Personnels contractuels. Pôle Développement Territorial. Direction Stratégie Territoriale – Tourisme et Marketing. Contrat saisonnier à durée déterminée. Réceptionniste Camping du Clos Imbert.	Adopté à l'unanimité
M. FORT	4.2.111. Personnels contractuels. Direction Générale. Direction Service Technique. Services logistique et propreté. Contrats saisonniers à durée déterminée.	Adopté à l'unanimité
M. FORT	4.2.112. Personnels contractuels. Pôle Développement Territorial. Direction Service à la Population. Associations – Manifestations. Contrat à durée déterminée. Chargé(e) Animations-Événementiels.	Adopté à l'unanimité
M. FORT	4.2.113. Personnels contractuels. Pôle Administration Générale. Direction des Affaires Générales. Accueil Mairie. Contrat d'accroissement à durée déterminée agent d'accueil mairie déléguée.	Adopté à l'unanimité
	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	
M. PAINEAU	5.3.114. Composition des commissions municipales et comités consultatifs. Modification.	Adopté à l'unanimité
M. PAINEAU	5.3.115. Instances intercommunales. Désignation des membres du Conseil Municipal.	
M. PAINEAU	5.3.115.1. Association des classes transplantées. Conseil d'Administration.	Adopté à l'unanimité
M. PAINEAU	5.3.115.2. Syndicat intercommunal pour le fonctionnement de l'unité pédagogique Taizé/Missé.	Adopté à l'unanimité
	5.3.117. Établissements d'enseignement. Désignation de représentants.	

M. PAINEAU	5.3.117.1. Collège Marie de la Tour d'Auvergne.	Adopté à l'unanimité
M. PAINEAU	5.3.117.2. Groupes scolaires primaires publics.	Adopté à l'unanimité
M. PAINEAU	5.3.119. Représentations à diverses structures.	Adopté à l'unanimité
M. PAINEAU	5.3.119.1. Association Union des commerçants « J'Achète à Thouars ».	Adopté à l'unanimité
M. PAINEAU	5.3.119.2. Université citoyenne.	Adopté à l'unanimité
FINANCES LOCALES		
M. PAINEAU	7.10.121. Divers. Convention de partenariat entre la Ville de Thouars et le Centre Communal d'Action Sociale de Thouars 2022-2024.	Adopté à l'unanimité
M. PAINEAU	7.10.122. Divers. Convention relative à l'avance de trésorerie de la Ville de Thouars au profit du Centre Communal d'Action Sociale de Thouars.	Adopté à l'unanimité
DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES		
M. NOIRAUD	8.8.123. Environnement. Délimitation des zones de risque de présence de mэрule Boulevard Thiers à Thouars.	Adopté à l'unanimité
M. NOIRAUD	8.8.124. Environnement. Convention relative à l'intervention des équipes techniques de la commune de Thouars 2021-2026 pour l'entretien courant de l'itinéraire cyclable en Vallée du Thouet – Le Thouet à Vélo.	Adopté à l'unanimité
2 questions écrites du Groupe Energie Thouarsaise		

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21H00.

Affiché le 20 mai 2022.

Département
des
Deux-Sèvres

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE THOUARS

Arrondissement
de
Bressuire

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 MAI 2022

L'An Deux Mil Vingt-Deux, le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de THOUARS s'est réuni salle René Cassin, place de la mairie, commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, 79100 Thouars, choisie comme lieu ordinaire de ses séances à la suite de la convocation faite le treize mai 2022.

Nombre de Conseillers en exercice : 35.

27 PRÉSENTS : M. PAINEAU BERNARD, MAIRE, MME LANDRY CATHERINE, M. CHARRE EMMANUEL, M. CHAUVEAU PHILIPPE, MME GARREAU GAËLLE, M. LAHEUX BRUNO, M. FORT FABIEEN, ADJOINTS, MME BARON CECILE, M. BIZAGUET ANTOINE, MME CARDOSO CHRISTINA, M. COCHARD PHILIPPE, M. DESSEVRES PIERRE-EMMANUEL, MME DIDIER DALAL, MME FLEURET ANNE-CLAIRE, MME GENTY FREDERIQUE, MME HEBERT FREDERIQUE, M. JOLY JEAN-JACQUES, MME JUBLIN DIANE, M. LIGNE ALAIN, M. MINGRET PIERRE-FRANÇOIS, M. NOIRAUD BERNARD, M. PINEAU PATRICE, MME ROQUAIN DOMINIQUE, MME ROUX LUCETTE, MME SUAREZ LAURA, MME THEBAULT CHRISTINE, M. THOMAS PATRICE.

8 EXCUSÉS AVEC PROCURATION

MME BAUDOUIIN VALERIE, M. CESBRON PATRICE, M. CHAUVIN HERVE, M. DUMONT ALAIN, MME ETIENNE MARIE, M. GODRIE JULIEN, M. GUÉNÉCHAULT PHILIPPE, MME MAHIET-LUCAS ESTHER qui ont donné procuration à M. LAHEUX BRUNO, M. FORT FABIEEN, MME CARDOSO CHRISTINA, M. LIGNE ALAIN, MME FLEURET ANNE-CLAIRE, M. PAINEAU BERNARD, MME BARON CECILE, M. CHAUVEAU PHILIPPE.

35 VOTANTS.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer d'après les termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été en conformité de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. COCHARD PHILIPPE, ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché dans la huitaine, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

VILLE DE THOUARS

OBJET	DESCRIPTIF SOMMAIRE	DATE DE L'ACTE	FORME JURIDIQUE DE L'ACTE
Raccordement électricité lotissement du Pré Long Mauzé-Thouarsais 2022.VILLE.14	Raccordement électricité lotissement du Pré Long Mauzé- Thouarsais Attribué à GEREDIS 79028 NIORT Pour un montant de 18 880,37 € HT	16/03/2022	Lettre de commande
Extension du réseau SIED lotissement du Pré Long Mauzé-Thouarsais 2022.VILLE.16	Extension du réseau SIED lotissement du Pré Long Mauzé- Thouarsais Attribué à SIEDS 79028 NIORT Pour un montant de 3 057,32 € HT	28/02/2022	Lettre de commande
Restauration Pont des Chouans – Travaux charpente 2022.VILLE.21	Restauration Pont des Chouans – Travaux charpente Attribué à ASSELIN 79102 THOUARS Pour un montant de 89 259,57 € HT	07/03/2022	Lettre de commande
Restauration Pont des Chouans – Travaux de peinture 2022.VILLE. 22	Restauration Pont des Chouans – Travaux de peinture Attribué à CANIOT 79100 THOUARS Pour un montant de 10 628,40 € HT	31/03/2022	Lettre de commande
Cinéma Square – Projecteur 2022.VILLE.30	Cinéma Square – Projecteur Attribué à DELAIRE 79600 SAINT-LOUP LAMAIRE Pour un montant de 3 040,00 € HT	05/04/2022	Lettre de commande

<p>Cinéma Square – Clôture châtaignier</p> <p>2022.VILLE.36</p>	<p>Cinéma Square – Clôture châtaignier</p> <p>Attribué à VION ENVIRONNEMENT 79140 CERIZAY</p> <p>Pour un montant de 4 753,60 € HT</p>	<p>13/04/2022</p>	<p>Lettre de commande</p>
<p>Ecole Paul BERT- Mission économie de la construction</p> <p>2022.VILLE.45</p>	<p>Ecole Paul BERT – Mission économie de la construction</p> <p>Attribué à RACINE CUBIC 79300 BRESSUIRE</p> <p>Pour un montant de 6 500,00 € HT</p>	<p>21/04/2022</p>	<p>Lettre de commande</p>
<p>Réhabilitation de l'école Paul BERT – Audit énergétique + faisabilité</p> <p>2022.VILLE.46</p>	<p>Réhabilitation de l'école Paul BERT – Audit énergétique + faisabilité</p> <p>Attribué à ACE 79302 BRESSUIRE</p> <p>Pour un montant de 4 000,00 € HT</p>	<p>11/04/2022</p>	<p>Lettre de commande</p>

INFORMATION DES DECISIONS DU MAIRE :

1. COMMANDE PUBLIQUE

DEC/26.04/DST2 Matériel. Renouvellement de contrat avec la Société Air Liquide pour la mise à disposition de bouteilles d'oxygène et d'acétylène pour le Pôle Technique (atelier plomberie - chauffage). Contrat conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1er février 2022 pour un montant à régler de 732 € T.T.C.

2. URBANISME

2.2. ACTES D'URBANISME

DEC/02.05URB7 Affaires foncières. Acceptation du don sans contrepartie de M. Crochet Jean-Pierre pour 1/40^{ème} de l'Allée Ligonier à Thouars.

DEC/02.05URB5 Affaires foncières. Acceptation du don sans contrepartie de M. Malecot Régis pour 1/40^{ème} de l'Allée Ligonier à Thouars.

DEC/02.05URB4 Affaires foncières. Acceptation du don sans contrepartie de M. et Mme Malecot Hervé pour 1/40^{ème} de l'Allée Ligonier à Thouars.

DEC/02.05URB3 Affaires foncières. Acceptation du don sans contrepartie de M. Bouteiller Alain pour 1/40^{ème} de l'Allée Ligonier à Thouars.

DEC/02.05URB6 Affaires foncières. Acceptation du don sans contrepartie de M. et Mme Rivet Xavier et Janine pour 1/40^{ème} de l'Allée Ligonier à Thouars.

DEC/02.05URB8 Affaires foncières. Acceptation du don sans contrepartie de M. Blanc Yannick et Mme Abellard Nathael pour 1/40^{ème} de l'Allée Ligonier à Thouars.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.3. LOCATIONS

DEC/14.03AJA10 Patrimoine communal. Mise à disposition à titre gracieux de bâtiments et sites au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres en vue de la pratique de stages ou d'exercices en milieu réel. La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature et peut être renouvelée une fois sur décision expresse des parties.

DEC/05.04AJA11 Patrimoine communal. Autorisation d'occupation du domaine public consentie à titre gracieux à l'association Avenir Jeunes Thouarsais pour le bâtiment situé 15-17 rue Louis Braille à Thouars à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024.

DEC/05.04AJA12 Patrimoine communal. Convention d'occupation précaire entre la ville de Thouars et la Société Colas pour un terrain sis le Grand Bournais. Nouveau loyer trimestriel

établi à 484,89 euros T.T.C. à compter du 1er janvier 2022.

DEC/05.04/AJA13 Patrimoine communal. Bail d'habitation établi au profit de Mme Bertrand Geneviève pour le logement situé 4 Allée des Joncs commune déléguée de Sainte-Radegonde à compter du 1^{er} avril 2022 pour une durée de 3 ans. Le loyer mensuel est fixé à 451,17 €, payable à terme échu et révisé le 1^{er} juillet de chaque année sur la base de l'IRL du 1^{er} trimestre. Le montant des charges mensuelles est fixé à 36 €.

DEC/21.04/AJA14 Patrimoine communal. Convention de mise à disposition à titre gracieux entre la Ville de Thouars et l'association « Les Attablé.e.s » du rez-de-chaussée de l'immeuble situé 15 rue Saint-Médard à Thouars à compter du 7 avril 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 pour y installer un lieu de convivialité permettant de dynamiser le quartier Saint-Médard. Le preneur prendra à sa charge les dépenses réelles de fonctionnement.

7. FINANCES

7.1. DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

DEC/05.04/ODP1 Tarifs halles et marché. Fixation du tarif « passagers » pour l'année 2022.

DEC/12.04ODP2 Occupation du domaine public. Fixation des tarifs « jardins familiaux » pour 2022.

DEC/12.04ANI1 Tarifs des locations des salles polyvalentes à compter du 1^{er} mai 2022.

DEC/12.04ANI2 Tarifs et conditions de location du matériel communal à compter du 1^{er} mai 2022.

DEC/21.04ANI3 Tarifs du repas des aînés des 4 communes (Missé, Sainte-Radegonde, Mauzé-Thouarsais et Thouars) fixé à 23 €/personne pour les personnes n'ayant pas les critères requis.

DEC/28.04FIN1 Ligne de trésorerie de 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne.

DEC/05.05FIN5 Création de la régie de recettes du camping municipal et de l'aire de camping cars.

DEC/09.05FIN2 Demande de prêt auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 2.500.000 €

8. DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES

8.1 ENSEIGNEMENT

DEC/10.03/EEJ1 Convention de prestation de service entre la Communauté de Communes du Thouarsais et la ville de Thouars relative à la mise en place de l'initiation aux pratiques des activités physiques et sportives au bénéfice des accueils de loisirs sans hébergement de la ville de Thouars (Mauzé-Thouarsais, Sainte-Radegonde et Thouars) pendant les vacances scolaires. Convention conclue à compter du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2022. En contrepartie de la mise en place de cette initiation, la ville de Thouars versera à la Communauté de Communes du Thouarsais en une seule fois et au terme de la convention la somme de 312 €, soit 104 € par accueil de loisirs x 3.

8.9. CULTURE

DEC/26.04PAC13 Service de l'Architecture et des patrimoines. Convention de location d'une exposition scientifique de l'Espace Mendès France (Poitiers) au musée Henri Barré du 1^{er} octobre au 31 octobre 2022. La location est conclue à titre onéreux pour un montant de 210 € T.T.C. pour la durée de l'exposition.

DEC/02.05PAC15 Affaires Culturelles. Service de l'Architecture et des Patrimoines. Contrat de cession pour l'association Le Grand Bain Production (74 Douvaine) pour un concert avec Christian LEHACHE le 7 mai 2022 au musée Henri Barré. Le contrat est conclu à titre onéreux pour un montant T.T.C. de 315 €, les frais de transports compris.